
NORME INTERNATIONALE **ISO** 3806



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Contreplaqué — Détermination de l'humidité

Plywood — Determination of moisture content

Première édition — 1977-01-15

CDU 674-419.32 : 543.812

Réf. n° : ISO 3806-1977 (F)

Descripteurs : produit en bois, contreplaqué, analyse chimique, dosage, humidité.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3806 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 139, *Contreplaqué*, et a été soumise aux comités membres en juin 1975.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Roumanie
Allemagne	Hongrie	Royaume-Uni
Australie	Inde	Suède
Autriche	Israël	Tchécoslovaquie
Belgique	Italie	Turquie
Bésil	Mexique	U.R.S.S.
Bulgarie	Nouvelle-Zélande	U.S.A.
Canada	Norvège	Yougoslavie
Chili	Pologne	
Finlande	Portugal	

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Contreplaqué — Détermination de l'humidité

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale spécifie la méthode de détermination de l'humidité des panneaux contreplaqués, définis dans l'ISO 2074.

2 RÉFÉRENCES

ISO 1096, *Contreplaqué — Classification.*

ISO 2074, *Contreplaqué — Vocabulaire.*

ISO . . . , *Contreplaqué — Échantillonnage, découpage et contrôle.*¹⁾

3 PRINCIPE

Détermination, par pesées, de la perte de masse d'une éprouvette entre son état au moment du prélèvement et son état après séchage jusqu'à masse constante à 103 ± 2 °C. Calcul de cette perte de masse en pourcentage de la masse de l'éprouvette après dessiccation.

4 APPAREILLAGE

4.1 **Balance**, précise à 0,01 g.

4.2 **Étuve à circulation d'air**, dont la température en tous points peut être maintenue à 103 ± 2 °C.

4.3 **Dessiccateur**, contenant un agent déshydratant pour maintenir l'air aussi près que possible de la siccité absolue (par exemple oxyde de phosphore(V) ou chlorure de calcium).

5 ÉCHANTILLONNAGE ET ÉPROUVETTES

5.1 Échantillonnage et découpage

L'échantillonnage et le découpage des éprouvettes doivent être effectués conformément à l'ISO . . .

5.2 Éprouvettes

L'essai peut être effectué sur des éprouvettes de forme et de dimensions quelconques, de masse minimale 10 g après séchage, à condition qu'elles soient représentatives de la section transversale entière du panneau. Les éprouvettes doivent être exemptes de tout éclat mobile et de sciure.

NOTE — Au cas où ont été choisies des éprouvettes d'une masse inférieure à 10 g après séchage, on doit s'assurer que la précision de la balance (4.1) est assez élevée pour permettre une lecture avec une précision d'au moins 0,1 % de la masse de l'éprouvette sèche.

6 MODE OPÉRATOIRE

6.1 Peser chaque éprouvette dans l'état où elle se trouve au moment du prélèvement (voir note ci-après), avec une précision de 0,01 g.

NOTE — La première pesée doit être effectuée aussitôt après le prélèvement. En cas d'impossibilité, toutes précautions doivent être prises pour éviter les variations d'humidité dans l'intervalle de temps séparant le prélèvement de la pesée.

6.2 Sécher chaque éprouvette à une température de 103 ± 2 °C jusqu'à masse constante.²⁾

NOTE — Prendre des précautions afin de ne pas surcharger l'étuve, et ne pas introduire de nouvelles éprouvettes si elle en contient de presque prêtes pour les pesées finales.

6.3 Après refroidissement dans le dessiccateur (4.3), repeser chaque éprouvette avec la même précision qu'auparavant, assez rapidement pour éviter une reprise d'humidité supérieure à 0,1 %.

1) En préparation.

2) On considère que la masse est constante lorsque les résultats de deux pesées successives, effectuées à 6 h d'intervalle, ne diffèrent pas de plus de 0,1 % de la masse de l'éprouvette.